

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL DE VILLE DE PETITE-VALLÉE, LE MERCREDI 12 FÉVRIER 2025 À 17 H

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, mairesse de Murdochville
Marcel Mainville, maire de Cloridorme
Monika Tait, mairesse de Petite-Vallée
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la séance ouverte à 17 h.

2. RÉSOLUTION 25-01 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 12 février 2025 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 12 février 2025 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2024 (TNO)
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024
6. Correspondance

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

7. Acceptation des déboursés du mois de novembre 2024
8. Acceptation des déboursés du mois de décembre 2024
9. Acceptation des déboursés du mois de janvier 2025
10. Transmission des comptes de taxes pour l'année 2025 – TNO

11. Liste des personnes endettées envers les TNO
12. Constats d'infraction – Perception des amendes pour l'année 2024
13. Adoption du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
14. Embauche d'un(e) employé(e) au poste d'agent(e) de liaison en développement économique – AEQ
15. Embauche d'un(e) employé(e) au poste d'agent(e) de mobilisation en développement social
16. Embauche d'un(e) employé(e) au poste de chargé(e) de projets en aménagement et changements climatiques
17. Embauche d'un(e) employé(e) au poste de préventionniste Retiré.

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

18. Certificat de conformité : Règlement 1155-11-03 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme 1155-11 de la Ville de Gaspé
19. Certificat de conformité : Résolution 24-12-059 issue du règlement 1444-21-004 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

C) Développement socioéconomique

20. État des programmes d'aide financière
21. Dossiers d'investissement
22. Radiation de prêts FLI et provision pour mauvaises créances
23. Radiation de prêts FLS et provision pour mauvaises créances
24. Radiation de prêts PAUPME et provisions pour mauvaises créances

D) Autres dossiers

25. Autorisation de signature du protocole de l'Alliance pour la solidarité avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour les ressources humaines 2024-2025
26. Autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement pour le soutien à la construction de logements locatifs résidentiels
27. Affaires nouvelles :
 - a) Acquisition d'un système de gestion de la relation client (CRM)
 - b) Programme de cadets policiers – Été 2025
28. Période de questions pour le public
29. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉSOLUTION 25-02 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 27 NOVEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2024 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 25-03 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2024 soit et est adopté.

5. RÉSOLUTION 25-04 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 soit et est adopté.

6. CORRESPONDANCE

Les maires prennent connaissance de la correspondance remise.

7. RÉSOLUTION 25-05 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS NOVEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de novembre 2024 suivant : MRC : 112 462,34 \$ (Compte général et Caisse populaire), Pompiers : 534,00 \$ et TNO : 1 310,42 \$ soient adoptés.

8. RÉSOLUTION 25-06 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de décembre 2024 suivant : MRC : 1 157 620,37 \$ (Compte général et Caisse populaire) et TNO : 849,49 \$, soient adoptés.

9. RÉSOLUTION 25-07 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de janvier 2025 suivant : MRC : 1 353 340,97 \$ (Compte général et Caisse populaire) soient adoptés.

10. RÉSOLUTION 25-08 : TRANSMISSION DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025 – TNO

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la coordonnatrice finances et administration soit et est autorisée à transmettre les comptes de taxes pour l'année 2025 (TNO).

11. RÉSOLUTION 25-09 : LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LES TNO

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers les TNO et celle-ci a été déposée au conseil le 12 février 2025;

CONSIDÉRANT que ladite liste contient les personnes endettées envers les TNO pour les années 2022, 2023 et 2024, les autres années ayant été entièrement payées;

CONSIDÉRANT que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans (art. 985 C.M.);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les taxes ayant des arrérages de trois (3) ans soient transmises à la division des petites créances de la Cour du Québec pour perception des taxes et intérêts dus :

Matricule

Nom

4103-67-7927	CHAVARIE, Jean-Guy
4202-58-3917	CHAVARIE, Jean-Guy
5206-48-4845	LEDUC, Jocelyn
5317-80-0848	SYNNOTT, Daniel
6005-70-5662	OUELLET, Robert
6509-79-2937	DUFRESNE, Ken
6509-98-6236	GENOIS, Keven
8702-27-7519	LEVESQUE, Renault

12. RÉSOLUTION 25-10 : CONSTATS D'INFRACTION – PERCEPTION DES AMENDES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que les revenus sont de 3 038,00 \$ et les charges de 383,25 \$, laissant un revenu net de 2 654,75 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'état des revenus et dépenses des constats d'infraction pour l'année 2024 soit et est accepté tel que déposé;

QUE les revenus nets au montant de 2 654,75 \$ provenant des constats d'infraction pour l'année 2024 soient répartis aux municipalités de la façon suivante :

	<u>Coût net</u>	<u>Frais d'admin.</u>	<u>Montant à distribuer/facturer</u>
Gaspé	2 654,75 \$	455,70 \$	2 199,05 \$
Grande-Vallée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Murdochville	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Cloridorme	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Petite-Vallée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

QUE la somme de 455,70 \$ soit transférée à la MRC pour payer les frais d'administration.

13. RÉSOLUTION 25-11 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT les règles en vigueur entourant la gestion contractuelle dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter un rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

14. RÉSOLUTION 25-12 : EMBAUCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) AU POSTE DE LIAISON EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AEQ

CONSIDÉRANT la mesure Accès entreprise Québec mise en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec;

CONSIDÉRANT les besoins d'assistance pour les projets *Pêches et Construction navale*;

CONSIDÉRANT que la direction générale propose une candidature répondant aux critères de sélection;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de madame Alizé Vidal à titre d'agente de liaison au développement économique – AEQ à compter du 3 février 2025;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 4 de la classe 3 de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

15. RÉOLUTION 25-13 : EMBAUCHE D'UNE(E) EMPLOYÉ(E) AU POSTE D'AGENT(E) DE MOBILISATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT le poste vacant en développement social;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à un affichage de poste et que le comité de sélection a évalué les candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a retenu une candidature de façon unanime;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de madame Julie Fournier-Lévesque à titre d'agente de mobilisation en développement social;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 1 de la classe 5 de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

16. RÉOLUTION 25-14 : EMBAUCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) AU POSTE DE CHARGÉ(E) DE PROJETS EN AMÉNAGEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT l'entente de financement avec le MAMH pour l'embauche d'une ressource pour l'intégration des OGAT au schéma d'aménagement et de développement et à la révision de ce dernier;

CONSIDÉRANT l'entente de financement avec le MAMH pour l'élaboration du plan climat;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a retenu une candidature de façon unanime;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de monsieur Philippe Bouchard-Aucoin à titre de chargé de projet en aménagement et changements climatiques à compter du 10 mars 2025;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 4 de la classe 5 de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

17. EMBAUCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE

RETIRÉ.

18. RÉSOLUTION 25-15 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1155-11-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME 1155-11 DE LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1155-11-03 qui identifie le potentiel et la vision de développement d'un secteur et en modifie l'affectation. Le règlement transforme en affectation mixte une affectation commerciale régionale et une affectation d'expansion commerciale afin d'arrimer la planification du sol avec le projet de développement d'écoquartier mixte porté par le groupe Bourgade;

CONSIDÉRANT que la modification semble concorder avec les objectifs du SAD visant notamment à favoriser la consolidation et le développement de type urbain à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1155-11-03;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1155-11-03;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la ville.

19. RÉSOLUTION 25-16 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉSOLUTION 24-12-059 ISSUE DU RÈGLEMENT 1444-21-004 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE GASPÉ

- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;
- CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté la résolution 24-12-059 en vertu du règlement 1444-21, concernant le projet 1444-21-004 – Les habitations de la montagne inc. Lot 4 054 704 et 4 054 705 situés sur la montée de Sandy Beach;
- CONSIDÉRANT que la résolution par laquelle le conseil municipal autorise la réalisation d'un projet de PPCMOI, avec les dérogations qu'elle comporte et les conditions qu'elle impose, équivaut à édicter un règlement d'urbanisme « sur mesure » pour le projet et en conséquence, cette résolution est traitée comme un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier composé de 2 bâtiments multifamiliaux de 43 logements sur 4 étages chacune, alors que l'article 4.1 du Règlement de zonage no 1156-17 prévoit qu'un seul bâtiment principal peut être érigé sur un terrain et que la grille de spécifications de la zone HC-286 au Règlement de zonage no 1156-17 prévoit un maximum de 4 logements et 3 étages par habitation;
- CONSIDÉRANT que la modification semble concorder avec les objectifs du SAD visant notamment à favoriser la consolidation et le développement de type urbain à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, de même qu'à rentabiliser les services d'aqueduc et d'égout en place;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité de la résolution 24-12-059 aux objectifs du SAD et aux dispositions du document complémentaire;
- adopte la présente résolution approuvant la résolution 24-12-059;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la ville.

20. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

21. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

1) RÉOLUTION 25-17: FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES – CONSTRUCTION D'UN DOJO PERMANENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 50 000 \$ au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour le projet « Construction d'un Dojo permanent » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

2) RÉOLUTION 25-18 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CONSEIL DES LOISIRS DE L'ANSE-À-VALLEAU – AJOUT D'ÉQUIPEMENT À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 1 850 \$ au Conseil des loisirs de L'Anse-à-Valleau pour le projet « Ajout d'équipement à la salle d'entraînement » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

3) RÉOLUTION 25-19 : FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS : VILLE DE MURDOCHVILLE – CONSTRUCTION PARC DE LA 5^E

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 50 000 \$ à la Ville de Murdochville pour le projet « Construction parc de la 5^e » dans le cadre du *Fonds de soutien aux municipalités*.

4) RÉOLUTION 25-20 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIOÉCONOMIQUES : CINÉLUNE DE GASPÉ INC. – FESTIVAL VUES SUR MER – ÉDITION 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 500 \$ à Cinélune de Gaspé inc. pour le projet « Festival Vues sur mer – Édition 2025 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socioéconomiques*.

5) RÉOLUTION 25-21 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIOÉCONOMIQUES : VILLAGE EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE – FESTIVAL EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE – ÉDITION 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 7 000 \$ au Village en chanson de Petite-Vallée inc. pour le projet « Festival en chanson de Petite-Vallée – Édition 2025 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socioéconomiques*.

6) RÉSOLUTION 25-22 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : MONT BÉCHERVAISE 2000 INC. – CRÉATION DE SENTIERS PÉDESTRES ET DE COURSE À PIED

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 40 000 \$ au mont Bécherlaise 2000 inc. pour le projet « Création de sentiers pédestres et de course à pied » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

22. RÉSOLUTION 25-23 : RADIATION DE PRÊTS FLI ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise la radiation des prêts suivants :
FLI19-128, FLI21-133 et FLI21-140 pour un total de 77 275.05 \$ en capital;
Aussi, le conseil autorise l'ajustement des provisions des prêts suivants :
FLI18-121, FLI20-132, FLI21-135, FLI21-141 et FLI22-151 pour une diminution nette de 25 361.19 \$ en capital.

23. RÉSOLUTION 25-24 : RADIATION DE PRÊTS FLS ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise la radiation des prêts suivants :
FLS21-133 et FLS21-140 pour un total de 44 897.59 \$ en capital;
Aussi, le conseil de la MRC autorise l'ajustement de la provision des prêts suivants :
FLS18-121, FLS20-132, FLS21-135, FLS21-141 et FLS22-151 pour une diminution totale de 10 419.29 \$ en capital.

24. RÉSOLUTION 25-25 : RADIATION DE PRÊTS PAUPME ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Mainville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise la radiation du prêt suivant :
PAU22-007 pour un total de 14 262.51 \$ en capital.

25. RÉOLUTION 25-26 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ AVEC LE REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE POUR LES RESSOURCES HUMAINES 2024-2025

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé une demande au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité de la Gaspésie 2024-2029, via son plan de communauté, pour une somme de 60 000 \$ pour le financement partiel des ressources humaines en développement social;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des MRC de la Gaspésie est fiduciaire de cette mesure pour la région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet, monsieur Daniel Côté, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour le financement des ressources humaines 2024-2025.

26. RÉOLUTION 25-27 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SOUTIEN À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre les MRC de la Gaspésie pour la mise en place d'une entente sectorielle de développement en habitation;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet, monsieur Daniel Côté, à signer, pour et au nom de la MRC, l'Entente sectorielle de développement pour le soutien à la construction de logements locatifs résidentiels.

27. AFFAIRES NOUVELLES :

A) RÉOLUTION 25-28 : ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE LA RELATION CLIENT (CRM)

CONSIDÉRANT que la MRC n'a plus de système de gestion de la relation client depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT qu'un tel outil permet une meilleure gestion des suivis des dossiers et facilite la transition entre les personnes;

CONSDIÉRANT qu'une offre de services a été reçue de la part de Le Groupe Vendere (2020) inc., au prix de 15 000 \$ plus les taxes applicables pour l'implantation du système, de 2 155 \$ plus les taxes applicables pour la licence annuelle et de 67,78 \$ plus les taxes applicables de frais mensuels Microsoft par groupe de 4 usagers;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accorde un contrat pour la mise en place d'un système de gestion de la relation client et l'importation des données actuelles pour la somme de 15 000 \$ plus les taxes applicables à Le Groupe Vendere (2020) inc.;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 62200 410 Honoraires professionnels, et assumée par les revenus d'Accès entreprise Québec;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis.

B) RÉOLUTION 25-29 : PROGRAMME CADETS POLICIERS – ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT le programme *Cadets policiers* de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir les services de deux cadets policiers en vertu de ce programme, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable des cadets;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat présentée par la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de service des cadets policiers et le coût de 12 800 \$ y afférent;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte d'adhérer au programme Cadets policiers pour la saison estivale 2025;

QUE le préfet soit autorisé à signer l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

29. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délicia Ritchie Roussy, la séance est levée à 17 h 4.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général